

Séance du 09 juin 2023

N° 2023.06.13**Objet : FINANCES – Budget général – Affectation des résultats 2022**

Date de Convocation Le neuf juin deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le deux juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 02 juin 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
En exercice : 24 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Maires-adjoints,
Présents : 16 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Frédéric GRILLET,
Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Dominique BOSA,
Représentés : 07 Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

Votants : 23

Pouvoirs :
Mme Bénédicte BEYENS à M. Alain JAOUEN,
M. Philippe BEAUVAIS à Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Béatrice ODINK à Mme Dominique BOSA,
M. Dominique GALLOT à Mme Martine DELIGEON,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

Absente excusée : Mme Cécile CHEMINEAU

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur Le Maire fait état des résultats de l'exercice 2022 qui se résument comme suit :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	2.423.794,55 €	1.446.327,18€	3.870.121,73 €
Investissement	1.154.015,50 €	-1.790.340,79 €	-636.325,29 €

Monsieur Le Maire fait état des restes à réaliser :

Détermination du solde des restes à réaliser de la section d'investissement	
Total des RAR en recettes à reporter sur N+1	830.571,03 €
Total des RAR en dépenses à reporter sur N+1	1.845.255,88 €
Solde des RAR	-1.014.684,85 €

Détermination du résultat de la section d'investissement avec les RAR	
Résultat	-1.651.010,14 €

Monsieur Le Maire précise qu'en raison du besoin de financement de la section d'investissement, il propose de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

✕ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	1.651.010,14 €
✕ Excédent de fonctionnement reporté :	2.219.111,59 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De voter** les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2022 ;
- **D'affecter** ces montants au budget supplémentaire 2023 comme suit :

✕ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 – Recette d'investissement) :	1.651.010,14 €
✕ Excédent de fonctionnement reporté :	2.219.111,59 €

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST

Le Maire,
Laurent RICHARD

